

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 736

Avis est par la présente donné que le Règlement numéro 736 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 21 mai 2024, intitulé : « **Règlement numéro 736 modifiant le Règlement numéro 634 autorisant divers travaux d'architectes et d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis pour le projet de réfection de la promenade Gérard-Côté, entre le pont Morison et la nouvelle bibliothèque municipale et le projet de réhabilitation du parc Casimir-Dessaulles et un emprunt de 2 747 000 \$** », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 20 juin 2024.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 2 juillet 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim